MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

à remplir par le futur adhérent ou la future adhérente

Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat :

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; **B/** votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

NOM/Prénom (débiteur) .....

Adresse .....

N° et nom de la rue .....

Code postal : ..... **Ville** : ..... **Pays** : .....

Coordonnées du compte n° IBAN
Identification internationale du compte bancaire

N° BIC
Code international d'identification de votre banque

Nom du syndicat CFDT créancier CFDT CONSTRUCTION BOIS

ICS (identifiant créancier SEPA)

Adresse n° et nom de rue

Code postal : **Ville** : **Pays** : FRANCE

Type de paiement ☑ Paiement récurrent/répétitif

Signature du nouvel adhérent :

Fait à (lieu et date JJ/MM/AAAA)

Veuillez signer ici

A retourner à :	Zone réservée à l'usage exclusif de la CFDT NOM ET ADRESSE DE VOTRE SYNDICAT

Vos droits concernant le présent mandat sont disponibles auprès de votre banque.